

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CEYZERIAT DU 19 SEPTEMBRE 2024

N° 40

Le conseil municipal a été convoqué le 13 septembre 2024 pour le jeudi 19 septembre 2024 à 20h00.

Ordre du jour joint à la convocation.

- ➔ Approbation du compte-rendu du 19 septembre 2024.
- ➔ Désignation d'un secrétaire de séance.

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 septembre, à 20h00, le conseil municipal de la commune de Ceyzériat s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de M Jean-Yves FLOCHON, Maire.

Présents : M FLOCHON Jean-Yves Maire, M POMMERUEL Christian, Mme TAVEL Cécile, Mme FRANCK Isabelle, M CARMINATI Alexandre adjoints.

Mmes ECOCHARD Laurence, FROMENT Josette, BAILLY Delphine, MICHAUD Gaëlle, NAGA Cécile, POLIZZI Sylvie, PONCETY Claire, Mrs BERTEAUX Pascal, BOURGIER Jean-Jacques, BRANCHE Pascal, THEVENARD Sébastien, DUSSURGET Jean, RICHONNIER Romuald, PIVET Sylvain.

Excusés : Mme TRENTEAUX, Mrs CARTE Claude et JARNET Ludovic

Absente : Mme PERROT Isabelle.

Mme TRENTEAUX Claudine a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mme FROMENT Josette

M CARTE Claude a donné pouvoir écrit de voter en son nom à M CARMINATI Alexandre
M JARNET Ludovic a donné pouvoir écrit de voter en son nom à M THEVENARD Sébastien

Il est procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Communes, à la nomination d'un secrétaire de séance : Monsieur Christian POMMERUEL est nommé secrétaire de séance.

I – Finances, Personnel Communal, Communauté d'agglomération, Communication (J.Y. FLOCHON)

1.1. Cession Peloux : division en volume (délibération N° 24-62)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération autorisant la cession du tènement « Le Peloux » au profit de la société IMOES et la délibération fixant son prix à 665 000€.

Il convient de préciser et compléter les délibérations pour préciser les volumes faisant l'objet de l'acte de cession.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération présentée.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le permis de construire a été délivré au bénéfice des futurs acquéreurs.

1.2. Cession des parcelles zone de Domagne (délibération N°24-63)

Monsieur le Maire informe le conseil de la proposition d'acquisition d'environ 3000m² par Monsieur Mickael Blanchard et son associé, pour son entreprise d'une partie des parcelles cadastrées :

- A 1959 de 4 303m² située « En Domagne » située en zone UXd au PLU.
- A 1979 de 5 613m² située « En Domagne » située en zone UXd au PLU

Une estimation va être sollicitée auprès du service des Domaines

Cette vente permettra à cette jeune entreprise de poursuivre son développement et notamment de pouvoir réaliser un bâtiment pour effectuer les travaux d'entretien nécessaires à la bonne marche des véhicules. Ce projet a été validé à l'unanimité.

1.3. Extension de la carrière (délibération N°24-64)

De nouvelles promesses de vente ont été signées pour l'extension de la carrière.

Le lot C de 141 m² a fait l'objet d'une procédure de biens sans maître et sera incorporé dans le domaine communal.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'acquérir la parcelle C 89 (887m²) selon la répartition du prix ci-dessous.

- Lot A 141 m² (à M Charpenel) soit 141€
- Lot B 155 m² (à M Bonnet) soit 155€
- Lot D 295 m² (à M Defaudon) soit 295€
- Lot E 155m² (à Mme Comminotto) soit 155m²

1.4. Salle des familles

Monsieur le Maire rend compte de l'avancement du projet de la salle des familles.

- Réunion de présentation de l'esquisse par l'architecte le 25/09
- Réunion de la commission bâtiments pour validation du projet le 01/10
- Présentation du projet au conseil municipal d'octobre.

II – Finances, Bâtiments (C. CARTE)

2.1 Demande d'ouverture de compte à terme

Monsieur le Maire rappelle au conseil la délibération N°103/2023 autorisant l'ouverture d'un compte à terme à compter du 01/12/2023 pour 6 mois. Le placement étant arrivé à échéance, monsieur le Maire propose de renouveler le compte à court terme.

Vu que la collectivité dégage de la trésorerie en vue de l'autofinancement de ses projets,
Vu le calendrier de réalisation des travaux de qualification et de végétalisation de l'avenue du Revermont et de la salle des familles à Domagne.

Vu que les marchés vont être lancés fin de l'année et que peu de situations seront mises en paiement avant la fin de l'année par les entreprises ;

Monsieur le Maire propose de placer la somme de 1 000 000 euros sur un compte à court terme pendant une durée de 6 mois à compter du 01/10/2024 au taux de 3.24%.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré autorise l'ouverture du compte à terme.

2.2 Durée des amortissements

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 13/40 du 25/04/2013 portant sur l'amortissement du matériel acquis par la commune au 1^{er} janvier de l'année suivant l'achat. Compte tenu de la mise en place de la M57 et l'amortissement de matériel sur de nouveaux comptes, monsieur le maire propose de compléter cette délibération. Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette décision.

2.3 Tarifs de l'affouage

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les tarifs de l'affouage pour l'année 2024, qui est actuellement de 40€ le prix de chaque part.

III – Travaux, voirie, sécurité (Alex CARMINATI)

3.1 Commission voirie du 06 septembre

Monsieur Carminati, maire-adjoint en charge des travaux, a fait le point sur les dossiers en cours. La reprise des trottoirs route de Nantua a été réalisée par l'entreprise Eurovia, titulaire du marché à bon de commandes regroupant les communes et Grand Bourg Agglomération, pour un montant de 32 000 euros HT. La commission reste par ailleurs attentive au projet de requalification de l'avenue du Revermont, qui approche de sa version définitive.

Sur ce même axe, les travaux d'assainissement seront terminés fin septembre, et le changement d'une portion de canalisation d'eau potable débutera au lendemain de la Grand 'Margot. Au nom du syndicat, Jean-Jacques Bourgier a indiqué qu'un examen plus complet de la conduite actuelle (pour la dernière portion non encore changée) sera réalisé dans les jours à venir.

3.2 Groupement de commande de travaux de voirie

Le conseil municipal acte le retrait de la commune de Tossiat du groupement de commande des travaux de construction, de renforcement, de réfection et d'entretien de la voirie ainsi que des travaux de signalisation verticale et horizontale du secteur Revermont sud.

IV – Urbanisme (C. POMMERUEL)

PERMIS DE CONSTRUIRE

Demande en date du 30 juillet 2024 de Quentin FOREST

Sur un terrain situé 712 route des Soudanières

Parcelle(s) N° 390 Section B située(s) en zone UB

D'une superficie totale de 1217 m²

Pour diverses modifications internes et extérieures et création d'un abri de jardin

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

Demande en date du 27 juin 2024 de Romain MICHAUD

Sur un terrain situé 364 route de Tréconnas

Parcelle(s) N° 869 Section AM située(s) en zone UB

D'une superficie totale de 774 m²

Pour installation de panneaux photovoltaïques en sur-imposition de toiture

Demande en date du 03 juillet 2024 de AMG FACADES GROUPE VERLAINE
Sur un terrain situé 121 chemin de la Charbonnière
Parcelle(s) N° 2044 Section A située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 546 m²
Pour installation de panneaux photovoltaïques en sur-imposition de toiture

Demande en date du 03 juillet 2024 de David ALLAIN
Sur un terrain situé 391 route de Tréconnas
Parcelle(s) N° 728 & 735 Section AB située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 973 m²
Pour remplacement de deux portes de garage par une seule

Demande en date du 08 juillet 2024 de Brigitte THIAM
Sur un terrain situé 273 chemin de Morillon
Parcelle(s) N° 1032 Section D située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 2078 m²
Pour transformation d'une partie du garage en pièces habitables, transformation de la porte de garage et création d'une place de stationnement en extérieur

Demande en date du 16 juillet 2024 de Fanny CAMOZZI et Olivier PUVILAND
Sur un terrain situé 39 rue François Bobillier
Parcelle(s) N° 2073 Section A située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1050 m²
Pour pose d'une piscine hors sol

Demande en date du 18 juillet 2024 de CAFE DE CEYZE
Sur un terrain situé 1 rue Joseph Bernier
Parcelle(s) N° 259 Section AL située(s) en zone UAc
D'une superficie totale de 388 m²
Pour pose de bannes, d'une enseigne lumineuse et réfection de la façade nord

Demande en date du 22 juillet 2024 de Jean-Sébastien MAZUIR
Sur un terrain situé 9d chemin de l'Achar
Parcelle(s) N° 954 Section AL située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1038 m²
Pour réalisation d'une pergola bioclimatique

Demande en date du 29 juillet 2024 de ECO PERF HABITAT
Sur un terrain situé 30 chemin des Platières
Parcelle(s) N° 176 Section AL située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1092 m²
Pour installation de panneaux photovoltaïques en sur-imposition de toiture

Demande en date du 02 août 2024 de Béatrice NEGRON
Sur un terrain situé 490 route de Revonnas
Parcelle(s) N° 314 Section AK située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 2053 m²
Pour installation de panneaux photovoltaïques en sur-imposition de toiture

Demande en date du 02 août 2024 de Bernard TETU
Sur un terrain situé 26 rue Pierre de Coubertin
Parcelle(s) N° 592 Section AB située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 958 m²
Pour installation de panneaux photovoltaïques en sur-imposition de toiture

Demande en date du 02 août 2024 de SOLUTIONS ENERGETIQUES DE France
Sur un terrain situé 32 avenue du Revermont
Parcelle(s) N° 813 & 822 Section AM située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 268 m²
Pour installation de panneaux photovoltaïques en sur-imposition de toiture
Demande en date du 09 août 2024 de Alain LANDAIS
Sur un terrain situé 7 rue de l'Avenir
Parcelle(s) N° 332 Section AB située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 751 m²
Pour pose de volets roulants en lieu et place de volets bois

Demande en date du 23 août 2024 de Lilian BARRET
Sur un terrain situé 25 rue de la Gare
Parcelle(s) N° 441 Section AI située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1504 m²
Pour édification d'une avancée de toit sur terrasse

Demande en date du 26 août 2024 de Camille BADIOU
Sur un terrain situé 59 chemin de la Treille
Parcelle(s) N° 493 Section AK située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1037 m²
Pour édification d'une clôture

Demande en date du 27 août 2024 de Thierry ISLEK
Sur un terrain situé 32 rue des Carpates
Parcelle(s) N° 533 Section AH située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 640 m²
Pour édification d'une clôture en limite de voirie

Demande en date du 28 août 2024 de CELLNEX FRANCE INFRASTRUCTURES
Sur un terrain situé Les Plans
Parcelle(s) N° 109 Section ZA située(s) en zone A
D'une superficie totale de 6801 m²
Pour édification d'une antenne de téléphonie mobile

Demande en date du 30 août 2024 de Vivien GIRARD
Sur un terrain situé 598 chemin de Schall
Parcelle(s) N° 333 Section AI située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1067 m²
Pour installation de panneaux photovoltaïques en sur-imposition de toiture

Demande en date du 30 août 2024 de Sébastien FRICK
Sur un terrain situé 224 rue des Carpates
Parcelle(s) N° 505 Section AH située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 568 m²
Pour installation de panneaux photovoltaïques en sur-imposition de toiture

Demande en date du 11 septembre 2024 de SAS RHONE SERVICE
Sur un terrain situé 9 rue des Orchidées
Parcelle(s) N° 532 Section AM située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1046 m²
Pour installation de panneaux photovoltaïques en sur-imposition de toiture

DEMANDES DE CERTIFICAT D'URBANISME OPERATIONNEL

CUB Demande en date du 29 août 2024 de VERPIERRE SAS
Sur un terrain situé Les Ripples
Parcelle(s) N° 1803 Section A située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 2663 m² 12 septembre 2024

DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER

Demande en date du 28 juin 2024 de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé 30 rue Antoine Thermes
Parcelle(s) N° 210 Section AL située(s) en zone UA
D'une superficie totale de 272 m²

Demande en date du 04 juillet 2024 de Maître Lydie COTTE
Sur un terrain situé 15 impasse du Pressoir
Parcelle(s) N° 54 & 62 Section AH située(s) en zone UAa
D'une superficie totale de 146 m²

Demande en date du 29 juillet 2024 de Maître Mathias FOURNERON
Sur un terrain situé 712 route des Soudanières
Parcelle(s) N° 390 Section B située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1217 m²

Demande en date du 05 août 2024 de SCP MATHIEU PONS
Sur un terrain situé 3 allée de la Marcelière
Parcelle(s) N° 245 Section AI située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 734 m²

Demande en date du 14 août 2024 de Maître Marc ETIEVANT
Sur un terrain situé Le Village
Parcelle(s) N° 975, 977, 996 & 997 Section AL située(s) en zone UBb
D'une superficie totale de 8401 m²

Demande en date du 28 août 2024 de SCP VIEILLE, TANDONNET, ADRIEN
Sur un terrain situé 3 allée de la Biscuiterie
Parcelle(s) N° 975, 977, 996 Section AL située(s) en zone UBb
D'une superficie totale de 8196 m²

Demande en date du 29 août 2024 de OFFICE NOTARIAL DE VILLARS LES DOMBES
Sur un terrain situé 7 rue de l'Avenir
Parcelle(s) N° 332 & 334 Section AB située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1357 m²

V – Vie scolaire et périscolaire (C TRENTEAUX)

5.1 Point sur la rentrée scolaire

292 élèves ont fait leur rentrée le 2 septembre à Ceyzériat ; soit 90 en maternelle et 202 en élémentaire.
En maternelle 26 petits, 29 moyens et 35 grands ont été accueillis.
Ils sont répartis dans 4 classes soit :
23 élèves (14 Ps et 9 Ms) avec Mme Assouly
22 élèves (12 Ps et 10 Ms) avec Mme Poncet

23 élèves (10 Ms et 13 Gs) avec Mme Masure

22 élèves (GS) avec M. Olivier directeur

Parmi eux 4 enfants en situation de handicap sont accueillis régulièrement dont 3 mangent chaque jour à la cantine et 1 est accueilli matin et soir à la garderie tous les mardis et le jeudi occasionnellement.

Ceci nécessite un accompagnement régulier sur le temps périscolaire de la part de la mairie.

Le décret concernant la prise en charge des enfants en situation de handicap sur le temps méridien par l'état a été adopté par le Sénat le 15 mai 2024, mais le décret d'application n'est toujours pas en vigueur à ce jour.

Le recrutement d'accompagnateurs et la charge budgétaire supplémentaire doivent donc être assumés par la commune.

4 ATSEM le matin et 3 l'après-midi + 3 AESH complètent l'équipe pédagogique.

En élémentaire 202 élèves ont été répartis dans 8 classes.

25 CP avec Mme Costechareyre

24 CP avec Mmes Saint-André et Perdrix

26 CE1 avec Mmes Jobazé et Perdrix

23 élèves avec Mme Durand soit 12 CE et 11 CE2

26 CE2 avec Mmes Chabert et Barbi

23 élèves avec M Jaillet soit 6 CE2 et 17 CM1

28 élèves avec Mmes Tissot et Payen soit 12 CM et 16 CM2

27 élèves avec M Dreno soit 12 CM et 15 CM2.

Pour information Mme Josiane Monnot qui s'occupe de la garderie matin et soir et du temps méridien fera valoir ses droits à la retraite à partir du 1 octobre 2024.

La première semaine tous les enfants ont été regroupés de 7h15 à 8h15 dans la même garderie.

Or il s'avère qu'il y a de plus en plus d'enfants qui fréquentent la garderie le matin et dès le 9 septembre 2 lieux de garderie ont été remis en place en séparant maternelle et élémentaire, créant ainsi une nouvelle réorganisation des emplois du temps des agents)

5.2 Personnel communal : création de postes occasionnels pour l'accueil d'enfants en situation d'handicap.

4 postes occasionnels sont créés pour l'année scolaire pour accueillir les enfants en situation d'handicap (sur une amplitude horaire de 4h par semaine à 13h par semaine).

5.3 Conseil municipal des jeunes.

Madame Josette Froment a informé le Conseil sur son souhait de passer la main, au terme de dix années de bons et loyaux services, comme responsable du Conseil municipal d'enfants. Un choix lié à de nouveaux engagements personnels. Monsieur le maire a tenu à la féliciter pour l'ensemble du travail réalisé, illustré cette année encore par le déplacement sur les plages de Normandie. Il a également associé Madame Sylvie Polizzi à cette belle réussite. Pour prolonger ce travail d'animation, Monsieur Sébastien Thévenard s'est porté volontaire, tout en ayant exprimé son souhait d'être accompagné pour cette mission.

VI – Sport -Action Sociale (C. TAVEL)

6.1 Assemblée générale de la boule de Ceyzériat (11/09/2024)

L'assemblée générale est avancée pour des raisons électives :

Renouvellement des bureaux, à chaque Olympiade et ceci pour quatre années,

Les sociétés doivent envoyer la liste des membres du bureau avant fin septembre au CBDA.

Rapport Moral

Saison stable en effectif avec 25 licenciés dont 7 licences loisirs et 2 cartes sociétaires. Pour l'instant une demande de licence loisir supplémentaire et une carte sociétaire pour la prochaine saison.

La mairie et les sponsors sont remerciés ainsi que tous les bénévoles qui ont participé activement tout le long de la saison à la bonne marche de la société. Les tenues de buvette à l'Astrobole et au boulodrome de Villereversure.

Six concours organisés dont deux sociétaires :

- Le 3 Janvier 8 Q vétérans à Villereversure
- Dimanche 17 Mars CH Sylvain Fargue, 16 Doublettes (complet)
- Dimanche 12 Mai, sociétaire CH René Barbier, (31 joueurs 37 repas)
- Mardi 11 juin CH Gilles Chichoux, en quadlettes vétérans trois parties système Aurard
- Samedi 17 Août CH La Cave de Ceyzériat : 12 doublettes présentes.
- Dimanche 25 Août sociétaire CH de l'amitié. Pas de sponsoring pour ce concours ayant arrêté son bonne participation 28 joueurs, 32 repas
- Une rencontre amicale s'est déroulée chez nos amis boulistes de St Just.

Résultats sportifs :

Pas de bonnes performances cette année,

Plusieurs concours vétérans ont été gagnés par différents joueurs de la société.

Rapport financier :

Recettes : 4354,07€ dont 1563€ de cotisations

Dépense : 3 73816 dont 1577 de licences

Résultat + 615,91 grâce à l'organisation des concours et des 2 challenges.

Disponibilités au 10/09/2024 : 5 832,09

Tarif des licences 2024/2025 plus 1 €

Elections du bureau :

Président : Clerc Henri

Vice-Président : Subtil J-Yves

Trésorier : Besson Vincent

Trésorier adjoint : Grenier Maurice

Secrétaire : Paris Catherine

Membres du conseil d'administration

Henri Clerc, J-Y Subtil, Vincent Besson, Catherine Paris, Lacroix Daniel, Eric Grobon, Laurent Caillot, J-Pierre Bersot, J-Pierre Perriaud. Responsables des ASS/ J-Yves Subtil.

6.2 Site sportif de Domagne

Site de Domagne :

- Changement du deuxième moteur du panneau de basket
- Changement des stops chute
- Changement des protections de piliers en cours
- la réparation du chauffe-eau est en cours.

VII – Associations culturelles, actions patrimoniales, événementiel (I.FRANCK)

7.1 Retour sur la commémoration du 07 septembre.

Un diaporama est venu illustrer le compte rendu présenté par Madame Isabelle Franck. Une journée pleinement réussie, fruit de longs mois de travail avec l'association Passeurs de mémoire, association initiée rappelons-le sous la houlette de Madame Françoise Dufour, et qui ont notamment conduit à la rénovation de la cabane du maquis, replacée au centre de ce devoir mémoriel. Sur le site du Mont Muret, les deux témoignages de Messieurs Roland Bouvard et de Jacques Aroud ont donné une forte dimension émotionnelle à ces manifestations.

Intervention de Madame Isabelle Franck :

« Le 07 septembre 2024 Ceyzériat avait rendez-vous avec son Histoire.

A 9H30 nous nous sommes réunis devant la stèle du soldat Gauvain pour célébrer le 80ème anniversaire de la libération de Ceyzériat en présence de Madame Martine Tabouret Vice-Présidente du Département et de Monsieur Lucien Berger Président de la FNACA pour se recueillir afin d'honorer la mémoire du soldat Robert Gauvain tué lors des combats de la libération de notre village. L'hymne américain puis l'hymne national ont ponctué les textes lus par les enfants du CME et les discours de M. Jean Marc Gau Président de Passeurs de Mémoire et M. Jean-Yves Flochon maire de Ceyzériat.

Un public nombreux était au rendez-vous et prêt à gravir le sentier de la « Marche des ravitailleurs » organisé par l'association Passeurs de Mémoire jusqu'au col de la Pérouse pour rejoindre la Cabane du Maquis pour une cérémonie redécouverte de ce lieu symbole de la Résistance de notre village.

Je tiens ici à remercier chaleureusement l'Association Passeurs de Mémoire et les bénévoles qui ont œuvré durant 2 ans à la réhabilitation de ce lieu en remontant pierre par pierre la Cabane et en installant avec le soutien de la commune des panneaux informatifs pour solenniser ce lieu.

Le CME s'est associé à cette journée par la lecture de plusieurs textes après un préambule de Monsieur Jean Marc Gau.

Merci également à Jean Jacques Bourgier venu interpréter le chant des Partisans à la trompe de chasse et au chant avec ses 2 choristes improvisées.

Messieurs Roland Bouvard et Jacques Aroud nous ont fait part de leur témoignage poignant de cette terrible époque avec beaucoup d'émotions ;

Enfin la cérémonie s'est achevée par la coupe du ruban avec le dépôt d'un bouquet

Un apéritif offert par la municipalité a clôturé la cérémonie

La journée s'est prolongée avec un pique-nique partagé très apprécié des plus jeunes aux plus anciens qui sont restés une bonne partie de l'après-midi sur le site du Mont Muret

Enfin, je souhaite conclure cette intervention par une pensée pour Michel Tournier président de la FNACA décédé la semaine dernière et membre actif de Passeurs de Mémoire. »

VIII – Questions diverses

8.1 Prochain conseil municipal

Le jeudi 24 octobre à 20h.

Le Maire,

Les Adjoints,

Les Conseillers,

